



Turckheim

Terkh'Actu # 05

La lettre d'information numérique de la Ville de Turckheim

Édito

Le nouveau Conseil municipal a été élu le 15 mars dernier mais l'état d'urgence sanitaire a eu pour effet de maintenir l'ancien conseil dans ses fonctions durant toute la période du confinement.

Après 2 mois de période transitoire, la vie municipale a repris son cours et le Conseil municipal a pu se réunir pour la 1ère fois le samedi 23 mai à 10h30.



Les conseillers nouvellement installés dans leurs fonctions ont procédé à l'élection du Maire et de ses adjoints.

Monsieur Benoît SCHLUSSEL a été élu Maire de TURCKHEIM



Benoît SCHLUSSEL - Maire

Les adjoints :

Daniell RUBRECHT, Daniel SCHOEPPF, Marie-Aude KIRSTETTER, François LALLEMAND, Sandra PICARD-GANEO, Philippe HURST

Les Conseillers Municipaux :

Christelle ANGSTHELM, Gérard GLENAT, Michèle HAUGER, Camille ANNEHEIM, Marie-Claire HOBEL, Michel LIHRMANN, Anneliese FRUH, Jean Marc WECKNER, Elisabeth WERNER, Thomas MASSON, Cécile LE SAULNIER, Jacques GEISMAR, Catherine SCHLEWITZ, Eric KUNEGEL, Fabienne SCHIELE, Didier HUSSER, Anne DEBAILLEUL-WILHELM, Stéphane ANSELM, Victorine GUY, Antoine OLRV

Pour faciliter l'abonnement à notre Newsletter, un formulaire d'inscription en ligne est désormais disponible sur le site Internet de la Ville. N'hésitez pas à en parler autour de vous.

[Abonnez-vous à Terkh'Actu](#)

[Un problème pour lire Terkh'Actu ?
Voir la version en ligne](#)

CORONAVIRUS - COVID-19

**UN MASQUE POUR
CHAQUE HAUT-RHINOIS**



**PRODUCTION 100% ALSACE
COFINANCEMENT 50% DÉPARTEMENT / 50% COMMUNES-EPCI***

Les masques : dernière distribution

La distribution des masques pour les habitants de Turckheim qui ont plus de 65 ans s'est achevée ce week-end.

Pour le reste de la population, le retrait est organisé le samedi 13 juin de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h à l'Espace Rive Droite, rue de l'Huilerie.

ATTENTION : il est nécessaire de s'inscrire au préalable en complétant, avant le 8 juin au plus tard, pour chaque membre du foyer âgé de **11 à 65 ans**, le formulaire d'inscription déposé à cet effet sur le site internet de la Mairie.

[Formulaire d'inscription](#)

SAUVEZ DES VIES RESTEZ PRUDENTS

Déconfinement Phase 2

Une nouvelle étape du déconfinement s'est ouverte hier et pour une durée de trois semaines. **La liberté est désormais la règle mais quelques contraintes subsistent pour limiter la propagation du virus.**

S'il est désormais possible de se déplacer librement sur l'ensemble du territoire métropolitain (la restriction des 100 km ne s'applique plus), les déplacements entre la métropole et les outre-mer ainsi que ceux dans et hors de l'Europe restent interdits, sauf attestation justifiant un motif impérieux familial ou professionnel.

Les écoles, collèges et lycées généraux et techniques peuvent rouvrir progressivement dans le respect du protocole sanitaire défini par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

La réouverture des commerces se poursuit : les cafés, bars et restaurants peuvent rouvrir. Commerçants et clients sont cependant invités à suivre un certain nombre de mesures de protection sanitaire, garantes de notre santé individuelle et collective. Le port du masque est plus que recommandé, et peut conditionner votre entrée dans un magasin si le commerçant le souhaite.

Concernant les loisirs, il est à nouveau possible :

- d'accéder aux plages, plans d'eau et lacs, piscines, gymnases, salles de sport et parcs de loisirs
- de reprendre les activités nautiques et de plaisance
- de se rendre dans les salles de spectacles et de théâtre, musées, monuments, parcs zoologiques

Il est à nouveau possible de se marier ou d'assister à un mariage dans les mairies et lieux de culte ainsi que d'assister à une cérémonie funéraire.

Jusqu'au 22 juin, il n'est cependant toujours pas possible de :

- participer à un rassemblement de plus de 10 personnes sur la voie publique ou dans un lieu public
- se rendre dans les cinémas, discothèques et les salles de jeux
- de pratiquer un sport collectif ou de contact, ni de se rendre dans les stades, arènes, et hippodromes.

Pour la santé de tous et parce que nous sommes toujours exposés au virus, il est important de continuer à respecter scrupuleusement les mesures barrières et les mesures de distanciation, de porter le masque le plus possible, et d'être vigilant et responsable en cas de symptômes ou de contamination.

En cas de symptômes évoquant le COVID-19 il faut :

- éviter les contacts
- appeler son médecin afin de se faire prescrire un test virologique. Il ne faut pas se présenter spontanément aux urgences ou se rendre chez son médecin sans l'avoir contacté au préalable
- appeler le 15, en cas de difficultés respiratoires.



Pour encourager les Français à ne pas prendre les transports en commun, le gouvernement a créé une prime « réparation vélo » qui devrait courir jusqu'en décembre 2020. Le montant des réparations remboursé peut aller jusqu'à 50 euros dans la limite de 50% du montant de la facture hors taxe.

Pour bénéficier de la prime, il faut se rendre sur le site internet dédié « coupdepoucevelo.fr » puis dans la rubrique « Je suis un particulier » et taper son code postal. Cette plate-forme répertorie les réparateurs agréés par l'État à proximité de chez vous et qui font partie du programme. Une fois votre réparateur identifié, vous devez prendre rendez-vous directement chez lui. Plus d'une dizaine de réparateurs se situent à proximité de Turckheim. vous pouvez également vous préinscrire sur le site afin d'obtenir un numéro de dossier de financement qu'il faudra transmettre à votre réparateur au moment de la prise en charge de votre vélo pour qu'il puisse valider la prime Coup de pouce vélo réparation.

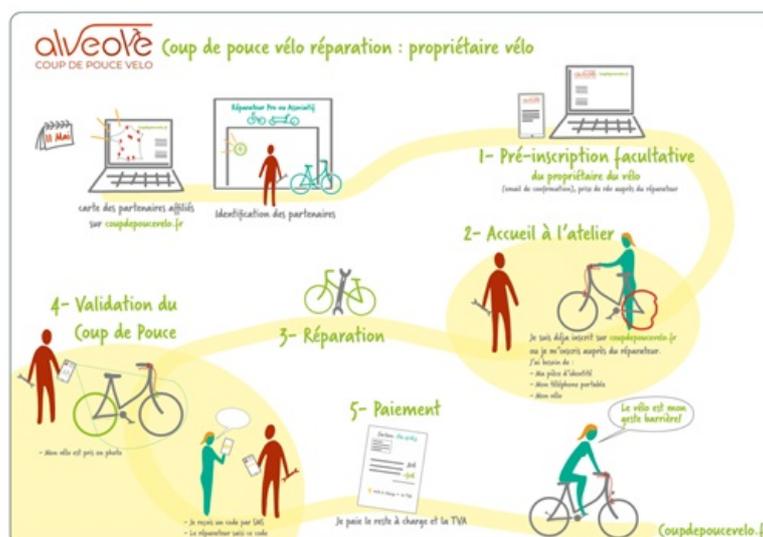
Quels types de réparation sont concernés ?

Toutes les opérations sont éligibles : changement de pneus, remise en état des freins, changement du câble de dérailleur, etc. à la seule condition qu'elles permettent à votre vélo de "rouler en toute sécurité". Il faut donc que ce soit une réparation essentielle, et non une « amélioration » de confort.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les propriétaires de vélos qu'il s'agisse de vélos de course, de ville, de tout-terrains (VTT) ou encore de vélo d'enfant. Il n'y a toutefois aucune mention de vélos électriques sur le site. La prime est réservée aux personnes majeures, mais vous pouvez, en tant que représentant légal de votre enfant, faire réparer son vélo. Le seul impératif est d'avoir une facture par vélo réparé afin que la prime puisse s'appliquer à chaque véhicule.

Visualisez la démarche en un coup d'œil :



juin de 17h00 à 21h00 à la maison des Associations, 6 route d'Ingersheim à Colmar. Après cette date, elles se poursuivront à la Mairie de Colmar.

[En savoir plus](#)



Transports publics

A compter du 2 juin, le réseau Trace adapte son offre :

- Les lignes régulières de la Trace (1 à 9) continueront de circuler selon les horaires « samedis et vacances scolaires ». Seule la ligne 1 cessera son fonctionnement plus tôt (dernier départ de Europe à 20h49 ; dernier départ de Pommiers à 20h33).
- Les lignes affrétées 20 à 26 circuleront selon les horaires « période scolaire »
- La Navette Cœur de Ville circulera de 9h à 19h avec une fréquence de 25 minutes.
- Les services de transport à la demande FlexiTrace et Trace Mobile fonctionneront normalement.
- Les lignes dimanches et jours fériés (A, B et C) fonctionneront normalement.
- Les lignes spéciales scolaires (collèges et lycées) seront mises en place en fonction des ouvertures des différents établissements.

Ces horaires sont disponibles dans le guide horaires, sur le site internet et sur les fiches horaires aux arrêts.

[Lire le communiqué et les autres infos](#)



Élagage

Des travaux d'élagage auront lieu sous les lignes Haute Tension, à partir du lundi 8 juin. Ils seront réalisés par l'entreprise Rambaud Forêt, mandatée par RTE.

Lumière sur...



Den Fer Créations

Ferronnerie et forge au 16 rue Romaine. Découvrez ses créations !
06 88 70 87 17

[En savoir plus](#)

Emballable

Impressions sur supports atypiques, marquage sur objets, au 10 Grand Rue.
06 21 43 80 32

[En savoir plus](#)

Ville de Turckheim
6 rue du Conseil
68230 TURCKHEIM
mairie@turckheim.fr
03 89 27 18 08



www.turckheim.fr

© 2020 Ville de Turckheim
Responsable de publication : Marie - Aude KIRSTETTER

Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit
à la newsletter de la Ville de Turckheim

[Se désinscrire](#)

Envoyé par
 **sendinblue**